

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 17 mars 2021

Date de la

Convocation :

12 mars 2021

Date d’Affichage :

19 mars 2021

Objet : Délibération n° 2021-023

Pâturages communaux : avenants aux conventions

**L’an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose que les conventions de pâturages établies avec les associations d’éleveurs de la commune sont arrivées à échéance au 31 décembre 2020,

Il précise également que des discussions sont en-cours entre l’Office National des Forêts et ces associations en vue de leur renouvellement et qu’il convient de prolonger les conventions actuelles d’un an dans l’attente de la rédaction des nouvelles conventions et de leur finalisation,

A cet effet, M. le Maire présente un avenant aux différentes conventions pluriannuelles de pâturage,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants aux conventions de location :
 - des Hauts Pâturages Communaux ci-annexée avec le Président de l’Association « alpage Ovins des Ayes »,
 - du pâturage dit de Pied-sec ci-annexée avec le Président de l’Association « Groupement des éleveurs de Villard St Pancrace »,
 - du pâturage du Mélézin ci-annexé avec le Président de l’Association « Alpage du Mélézin »

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,
Sébastien FINE